



Envoyé en préfecture le 23/05/2019  
Reçu en préfecture le 23/05/2019  
Affiché le 23/05/2019  
ID : 063-200071199-20190521-CCPL\_2019\_79-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 14 mai 2019  
Date d'affichage : 14 mars 2019

### SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
André DEMAY a donné à Luc CHAPUT  
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD

#### Absents représentés :

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascal ROUGIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-79 : ORGANISATION D'UN STAGE ESTIVAL EN JUILLET 2019 :  
APPROBATION DES TARIFS

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne organise un stage estival pour les adolescents pendant les vacances scolaires estivales à Saint-Priest-Bramefant.

La seizième édition du stage estival pour les 10/15 ans se déroulera sur deux semaines en juillet 2019.

L'association "L'art pour tous" - Compagnie ZI Omnibus Cirk a été sollicitée pour l'organisation. Les activités proposées au cours de ce stage sont la danse, le théâtre et des disciplines aériennes telles que la corde lisse et le tissu. Le montant prévisionnel de leur prestation, comprenant les salaires de 4 intervenants, est fixé à un montant total de 4 500 € TTC.

La participation des familles est fixée à 25 €.

Pour le bon déroulement du stage, il est proposé de déléguer au Président les modalités d'organisation du stage et notamment : le nombre d'enfants maximum accueillis (environ 50 enfants) ainsi que le choix des prestataires.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'organiser le stage estival pour les adolescents 2019 suivant les modalités présentées ci-dessus,
- de déléguer au président les modalités d'organisation du stage, ainsi que le choix des prestataires,
- d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 en section de fonctionnement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 23/05/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

